

Ordonné par Mgr Lefebvre, Mr l'Abbé Yves Maury, prêtre en Vendée, déclare le nouveau rite conciliaire de consécration épiscopale instauré le 18 juin 1968 par Montini-Paul VI (*Pontificalis Romani*, 1968), totalement invalide.

« Le rite de l'église réformée de Vatican II est invalide et ne peut d'aucune façon servir à sacrer un évêque ».

Nous relayons ici le communiqué du CIRS :

http://www.rore-sanctifica.org/bibliotheque_rore_sanctifica/01-publications_de_rore_sanctifica/rore_sanctifica-communiqués/communiqué-2010-11-03_Declaration_de_l_abbé_Maury/RORE_Communique-2010-11-03_Declaration_de_l_abbé_Maury.pdf

Communiqué :



Comité international de recherches scientifiques sur les origines et la validité de Pontificalis Romani
International Committee for Scientific Research about the Genesis and the Validity of Pontificalis Romani
Internationales Komitee für wissenschaftliche Forschungen über die Ursprünge und Gültigkeit des Pontificalis Romani
Международный комитет научных исследований о происхождении и действительности Pontificalis Romani
Comitato internazionale di ricerche scientifiche sulle origini e la validità Pontificalis Romani
Grupo internacional de investigaciones científicas sobre los orígenes y la validez del Pontificalis Romani

Ordonné par Mgr Lefebvre, l'abbé Yves Maury déclare le nouveau rite de consécration épiscopale totalement invalide
Une déclaration-choc de la part d'un abbé très érudit qui a très bien connu la fondation et les débuts d'Écône : *« le rite de l'église réformée de Vatican II est invalide¹ et ne peut d'aucune façon servir à sacrer un évêque. »*

L'abbé Yves Maury a vécu à Écône dans les années 1970 et a très bien connu les débuts de la FSSPX. Il a été ordonné prêtre selon le rite latin catholique préconciliaire par Mgr Lefebvre.

L'abbé Maury est diplômé d'une grande école française d'ingénieurs (École Centrale de Paris) et poursuit une vie sacerdotale d'étude et de prière en Vendée.

Clerc érudit, au jugement très posé, il nous livre ici une déclaration de poids.

¹ http://www.rore-sanctifica.org/bibliotheque_rore_sanctifica/01-publications_de_rore_sanctifica/rore_sanctifica-communiqués/communiqué-2010-10-29_Publication/RORE_Communique-2010-10-29_Publication-11-Plaquettes-ESR.pdf

Après avoir étudié avec précision et rigueur le problème posé par le nouveau rite conciliaire de consécration épiscopale instauré le 18 juin 1968 par Montini-Paul VI (*Pontificalis Romani*, 1968), **l'abbé Yves Maury en est arrivé à une conclusion simple et définitive : ce nouveau rite est totalement invalide, selon les raisons que voici résumées ici :**

« Le rite de l'église réformée de Vatican II est invalide et ne peut d'aucune façon servir à sacrer un évêque. ».

« L'église conciliaire n'a donc plus d'évêque sacré validement depuis la mise en place de la réforme promulguée en 1969, et sans doute mise en application générale quelques mois plus tard. Il ne lui reste plus que quelques évêques bien âgés. L'église conciliaire n'a plus que quelques prêtres de plus de 60 ans validement ordonnés, (sans entrer dans la considération du caractère douteux de son rite d'ordination) ».

« L'église conciliaire n'est pas mieux lotie que les anglicans, ou autres branches protestantes qui partagent ses faveurs : elle n'est qu'un rameau mort. »

Comité international Rore Sanctifica

Voici le texte du communiqué de l'abbé Yves Maury :

Déclaration² de l'abbé Yves Maury du 2 octobre 2010

Invalidité des sacres conciliaires

Rome le 28 novembre 2005

Cher X,

En réponse aux questions posées par : THILO STOPKA et par PHILIPPE BOURCIER de CARBON

Voici les réponses (aux 6 questions posées)

Il est arrivé une seule fois, le 24 avril 1802, qu'un prêtre (Père Michel DAHERYE né à Alep le 27 avril 1761) fut élu Patriarche d'Antioche pour les Syriens Catholiques. Il fut Sacré évêque le 04 mai 1802 puis à la fin de son Sacre épiscopal, fut tout de suite intronisé Patriarche.

Le degré patriarcal n'est pas une ordination. L'épiscopat est la plénitude du sacerdoce. Donc après l'épiscopat il n'y a plus d'ordination. Le patriarche comme le Pape n'ont, après leur élection, que le rite de l'intronisation qui n'est pas du tout une ordination.

+ Mikhael Al Jamil

Archevêque Syrien Catholique

Procureur patriarcal près le Saint Siège

² [NDLR] les caractères gras des commentaires de M. l'Abbé Yves Maury proviennent de la rédaction du CIRS

« Sur le site *Rore sanctifica*³, on trouve cette reproduction d'une attestation de Mgr Al Jamil représentant du Patriarcat syrien d'Antioche à Rome⁴, selon laquelle le rite qui a été copié par les conciliaires est un rite d'intronisation du Patriarche qui est déjà sacré évêque auparavant, ou qui était déjà évêque avant d'être élu.

*Le Père Pierre-Marie d'Avrillé*⁵ a copieusement montré que le nouveau rite latin de la consécration épiscopale conciliaire instauré le 18 juin 1968 par Montini-Paul VI est bien conforme dans sa partie essentielle à ce rite d'intronisation du Patriarche d'Antioche de rite syrien.

Or l'Église ne réitère jamais le sacrement de l'ordre, (comme le baptême et la confirmation qui confèrent un caractère) ce qui serait un péché mortel et un sacrilège.

Dans le cas de l'Ordre, une forme invalide entraînerait la disparition à brève échéance de l'ordre et simultanément de l'Église, ce que le Saint-Esprit ne peut pas permettre étant données les promesses de Notre-Seigneur que son Église durerait jusqu'à la fin des siècles, et qu'il serait avec elle tous les jours jusqu'à la consommation des siècles. L'Église est évidemment infaillible pour déterminer des formes valides à utiliser pour les sacrements : ceci est une vérité certaine, d'une certitude fondée directement sur l'infaillibilité de l'Église.

De là cette conclusion immédiate et qui découle directement d'une prémisse infaillible : **c'est que le rite de l'église réformée de Vatican II est invalide et ne peut d'aucune façon servir à sacrer un évêque.**

L'Église conciliaire n'a donc plus d'évêque sacré validement depuis la mise en place de la réforme promulguée en 1968, et sans doute mise en application générale quelques mois plus tard. Il ne lui reste plus que quelques évêques bien âgés. L'église conciliaire n'a plus que quelques prêtres de plus de 60 ans validement ordonnés, (sans entrer dans la considération du caractère douteux de son rite d'ordination.)

L'église conciliaire n'est pas assistée du Saint-Esprit, elle n'est pas l'Église catholique (on le savait déjà par toutes les hérésies propagées par elle dans et après le Concile) mais cette fois la conclusion est hors de toutes les discussions et subterfuges des libéraux et autres semi-ralliés ou ralliés à tant pour cent, qui ne veulent parler que d'erreurs, cela découle directement de l'admission d'un rite invalide pour sacrer ses évêques. Elle n'a certainement pas un Pape légitime à sa tête.

L'église conciliaire n'est pas mieux lotie que les anglicans, ou autres branches protestantes qui partagent ses faveurs : elle n'est qu'un rameau mort.

Les tenants de la thèse de Cassissiacum qui se posaient en seuls savants et raisonnables et qui regardaient de haut les pauvres sédévacantistes bornés qui croient qu'il est possible de reconnaître un hérétique, sont cette fois, sans

³ [NDLR] cf. www.rore-sanctifica.org, *Notitia III De Ordinatione Patriarchae*, pages 13 et suivantes http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2006/RORE-2006-06-13-FR_Rore_Sanctifica_III-Notitiae_3-Sacramentalite_des_rites_orientaux.pdf

⁴ [NDLR] cf. www.rore-sanctifica.org, http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2007/RORE_Communique-2007-05-07_Canon_235.pdf [http://www.rore-sanctifica.org/bibilothèque_rore_sanctifica/01-publications_de_rore_sanctifica-rore_sanctifica-communiqués/communique_\(2007-04\)-avril/RORE_Communique-2007-03-31-Le_Canon_75_des_Orientaux_2.pdf](http://www.rore-sanctifica.org/bibilothèque_rore_sanctifica/01-publications_de_rore_sanctifica-rore_sanctifica-communiqués/communique_(2007-04)-avril/RORE_Communique-2007-03-31-Le_Canon_75_des_Orientaux_2.pdf)

⁵ [NDLR] cf. http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2009/RORE_Communique-2009-11-21_Refutation_SdT_n70.pdf

discussion possible, acculés à reconnaître que “leurs évêques matérialiter qui gardent valablement les sièges catholiques” ne sont le plus souvent que de simples prêtres ou des laïcs, et que leur “pape matérialiter” qui n’est qu’un simple abbé Ratzinger ne peut certainement être l’évêque de Rome, et encore moins un pape même matérialiter, à moins que pour sauver la face, ils n’inventent une pirouette dans le genre de celles des (...), mais qui ne trompe qu’eux-mêmes.

(...)

*Qu’en dit la Fraternité, qui se dépense tant pour se faire reconnaître officiellement, et Mgr Lefebvre qui dans un accès de ferveur pour le ralliement sous JP II disait dans un de ses sermons : **Je peux vous annoncer que sous peu on nous recevra à Rome avec notre serment anti-moderniste à la main ?** (27-06-80.) Continueront-ils à se faire photographier en compagnie de l’ignoble Benoît XVI avec un sourire qui en dit long sur le plaisir qu’ils ont de le rencontrer ? Leur grande charité leur permettra-t-elle de continuer à désigner par le terme de schismatiques les catholiques et spécialement les prêtres qui tiennent la bonne doctrine ? Continueront-ils à dépenser l’argent des fidèles pour alimenter en littérature leurs “frères prêtres” et leur distribuer le kit S. Pie V sur DVD, pour leur faire faire des parodies de messes et des sacrilèges ? En Mai 2010 dans la Lettre aux amis et bienfaiteurs, on ne peut que constater que leur aveuglement ne s’améliore pas et qu’ils sont toujours dans une complète illusion. Il est vrai qu’ils se croient sincèrement des prêtres exceptionnels et Notre-Seigneur a promis à Anne-Marie Taïgi que ceux qui sortiront indemnes de cette crise seront ceux auxquels il accordera l’humilité.*

Où sont ceux qui prétendaient que la situation actuelle ne pouvait être jugée que par un futur Pape qui en jugerait infailliblement, et qu’en attendant il fallait se tenir dans une prudente réserve, salva reverentia ? Nous l’avons ici ce jugement infaillible déjà porté par l’Église qui a reçu de son Dieu et Seigneur qu’il serait avec elle tous les jours jusqu’à la consommation des siècles. Nous avons déjà ceux de tous les Conciles et de tous les Papes antérieurs, mais cela ne leur suffisait pas pour appliquer les principes de la Bulle de Paul IV, reprise par S. Pie V, Cum ex apostolatus.

Tous ces amis du monde et qui pensaient beaucoup trop à l’opinion qu’il peut avoir d’eux, n’ont plus qu’une ressource, celle de reconnaître qu’ils se sont bien trompés et ont bien trompé les autres, de s’humilier et faire leur mea culpa et réparer les dégâts qu’ils ont causés (...).

Cum omni humilitate, et mansuetudine, cum patientia, supportantes invicem in caritate, solliciti servare unitatem spiritus in vinculo pacis.

(Éphés., 4, 2.) (Épître du 26° dimanche après

la Pentecôte.)

Abbé Yves Maury
Le 02 Octobre 2010

Fin du communiqué du 3 novembre 2010 du Comité international *Rore Sanctifica*
Ce communiqué peut être téléchargé depuis le site <http://www.rore-sanctifica.org>

In Christo Rege.

Résistance catholique